

CONSEIL GENERAL ATTALENS
Administration communale

PROCES VERBAL

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU
LUNDI 12 DECEMBRE 2011**

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 7 juin 2011
3. Approbation du règlement communal pour la promotion des énergies renouvelables
4. Modification et approbation du règlement sur la détention et l'imposition des chiens
5. Modification et approbation du budget d'investissements 2011
 - 5.1 Crédit d'investissement complémentaire relatif à la réalisation de la salle de sport et locaux annexes
 - 5.1.1. Présentation
 - 5.1.2. Rapport de la commission financière
 - 5.1.3. Approbation du crédit d'investissement complémentaire relatif à la réalisation de la salle de sport et locaux annexes
 - 5.2 Approbation de la modification du budget d'investissements 2011
 - 5.2.1. Rapport de la commission financière
 - 5.2.2. Approbation de la modification du budget d'investissements 2011
6. Présentation du projet LSI
7. Informations du Conseil communal
8. Divers

* * * * *

M. Reynald Emonet, Président du Conseil général (ci-après CG), salue ses collègues du CG, le public, le Conseil communal (ci-après CC), les représentants de la presse et leur souhaite la bienvenue.

Sept Conseillers communaux sont présents.

La convocation a été adressée à chaque Conseiller général en date du 30 novembre 2011. **M. le Président** propose ensuite une modification de l'ordre du jour en introduisant deux points supplémentaires, soit les points 7 et 8, respectivement *Election du ou de la Président-e du Conseil général pour 2012* et *Election du ou de la Vice-Présidente du Conseil général pour 2012*.

Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation et de la modification de l'ordre du jour.

1. Appel

Présents : 29 conseillers généraux

Excusé : M. Dick Perroud

Arrivée tardive : Mme Caroline Kenklies

Le quorum étant atteint, **M. le Président** constate que le CG peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

2. Approbation du procès-verbal du 7 juin 2011

Le procès-verbal de la séance du CG du 7 juin 2011 a été transmis aux conseillers généraux. Il n'appelle aucune demande de modification.

Au vote, le procès-verbal du 7 juin 2011 est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du règlement communal pour la promotion des énergies renouvelables

M. le Président donne la parole à **Mme Luciane Lapiere**, Conseillère communale. Cette dernière rappelle que la commune fait partie des Cités de l'énergie. Afin de poursuivre sa démarche de promotion des énergies renouvelables, le CC a créé un fonds énergie doté de Fr. 68'000.-, montant déjà disponible par la rétrocession de la TVA sur les investissements réalisés lors de la mise en service du CAD.

Mme Kenklies intègre la séance. Il est 19h37.

Mme Lapiere décrit ensuite les actions subventionnées.

M. Olivier Grau demande si l'installation d'un poêle à bois peut être subventionnée.

Mme Lapiere répond qu'il s'agit uniquement d'un remplacement de chaudière à bois.

M. Grau estime que le montant annuel de Fr. 20'000.- est maigre, ceci au vu des futurs investissements communaux. Il demande s'il est possible d'augmenter ce montant.

Mme Lapiere met en évidence les montants théoriques de demandes annuelles pour les panneaux solaires et précise qu'on est dans le tir. Elle rappelle aussi que le règlement accorde au CC la possibilité d'augmenter le montant des aides de plus ou moins 20% par an.

M. Michel Savoy, Syndic, ajoute que ce règlement peut encore évoluer. Il pourrait donc être adapté d'une année à l'autre en fonction des demandes qui sont faites et en suivant l'évolution de la politique énergétique.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet le règlement à l'approbation du CG.

Au vote, le règlement communal pour la promotion des énergies renouvelables est approuvé à l'unanimité.

4. Modification et approbation du règlement sur la détention et l'imposition des chiens

M. le Président donne la parole à **M. Robert Savoy**, Vice-Syndic. Ce dernier informe le CG qu'il s'agit d'une adaptation du règlement à la modification de l'article 86 LCo. Ainsi, dans les cas relevant de procédures pénales (articles 16 et 17 du règlement communal), les réclamations doivent être faites par écrit dans les 10 jours dès la notification de l'ordonnance pénale en lieu et place de 30 jours.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** soumet le règlement à l'approbation du CG.

Au vote, la modification du règlement sur la détention et l'imposition des chiens est approuvée à l'unanimité.

5. Modification et approbation du budget d'investissements 2011

5.1. Crédit d'investissement complémentaire relatif à la réalisation de la salle de sport et locaux annexes

5.1.1. Présentation

M. le Président donne la parole à **M. Roland Besse**, Conseiller communal. Ce dernier précise qu'il ne s'agit pas du bouclage final. Les éléments présentés dans le rapport concernent les modifications (nouvelles demandes des utilisateurs ou modification du projet) intervenues en cours de route durant le chantier. Ces éléments supplémentaires ont été formulés par les utilisateurs et en fonction des réflexions de la commission de bâtisse. Cette dernière a préavisé toutes les demandes et le CC a *in fine* pris la décision. M. Besse donne ensuite les explications relatives aux points mis en évidence dans le rapport explicatif.

M. Jérôme Bernard estime être mis devant le fait accompli.

M. Besse comprend ce sentiment. Il répète que ces décisions ont été prises par le CC, en toute transparence avec la commission financière qui faisait partie intégrante de la commission de bâtisse.

M. Raymond Tinguely est gêné par le fait que le compte ne soit pas bouclé et qu'il manque environ 1 million. Il rappelle que l'on avait promis pas plus de 9.96 millions. M. Tinguely demande que le CC présente des comptes finaux détaillés avant de voter pour un crédit complémentaire.

M. Besse répond qu'il ne peut donner de décompte final pour l'heure. Par rapport au devis initial, nous sommes en-dessous des 10% de dépassement.

M. Tinguely ne comprend pas pourquoi on parle d'étanchéité contre les murs enterrés, alors que l'on connaît la nature du terrain.

M. Besse répond qu'il s'agit d'une étanchéité supplémentaire.

M. Philippe Alibert remarque que si nous sommes sous les 10% de dépassement, alors la commune a les liquidités nécessaires.

M. Besse précise que l'on est à moins de 10% de dépassement par rapport au devis initial.

M. Pierre-Alain Conus demande en quoi consiste le concours artistique.

M. Besse explique que le CC a décidé d'attribuer un montant de Fr. 40'000 pour réaliser une œuvre d'art au lieu des Fr. 70'000 proposés par la Commission de construction.

M. Alibert demande si Groupe E a participé à l'investissement des conduites du chauffage à distance.

M. Besse répond par la négative, car les conduites sont propriété de la commune et non de Groupe E.

La parole n'étant plus demandée, **M. le président** clôt la discussion.

5.1.2. Rapport de la commission financière

La commission financière, de par sa présence dans la commission de construction, a suivi de près l'évolution financière du projet, et a donné régulièrement son avis pour les demandes complémentaires, modifications de projet et autres éléments financiers. Elle relève que le crédit complémentaire représente environ 9% du coût initial estimé, ce qui est tout à fait acceptable. La commission financière donne son préavis favorable.

5.1.3. Approbation du crédit d'investissement complémentaire relatif à la réalisation de la salle de sport et locaux annexes : Fr. 894'858.65

Au vote le crédit d'investissement complémentaire est approuvé par 26 voix. Il y a 2 avis contraires et 1 abstention.

5.2. Approbation de la modification du budget d'investissements 2011

5.2.1. Rapport de la commission financière

La commission financière donne son préavis favorable.

5.2.2. Approbation de la modification du budget d'investissements 2011

Au vote la modification du budget d'investissements 2011 est approuvée par 25 voix. Il y a 2 abstentions et 2 avis contraires

Les représentants de la *Société coopérative immobilière la Cité* n'étant pas encore présents, **M. le Président** passe au point 7.

7. Election du ou de la Président-e du Conseil général pour 2012

M. le Président informe le Conseil général de la candidature de Mme Denise Karlen, actuelle Vice-Présidente du Conseil général. Il n'y a pas d'autres propositions.

Résultat du vote :

Bulletins délivrés : 29	Bulletins rentrés : 28	Bulletins blancs : 1
Bulletins valables : 27	Majorité absolue : 14	

Est élue par 27 voix, Mme Denise Karlen. Il y a 1 blanc.

Mme Karlen remercie l'assemblée de la confiance témoignée et accepte sa nomination.

8. Election du ou de la Vice-Président-e du Conseil général pour 2012

M. le Président informe le Conseil général de la candidature de M. Jacques-André Vulliens. Il n'y a pas d'autres propositions.

Résultat du vote :

Bulletins délivrés : 29	Bulletins rentrés : 29	Bulletin blanc : 0
Bulletins valables : 29	Majorité absolue : 15	

Est élu par 29 voix, M. Jacques-André Vulliens.

M. Vulliens remercie l'assemblée de la confiance témoignée et accepte sa nomination.

9. Informations du Conseil communal

M. le Président donne la parole à **M. André Blunsch**i, Conseiller communal. Ce dernier présente les conclusions de l'étude menée par Mme Patrizia Chouvaloff dans le cadre de son travail de bachelor en économie d'entreprise. Il en ressort principalement les éléments suivants : un petit centre multisports est gérable avec des salles de sport, fitness, bowling, salle de cours, buvette. Le CC veut rester à l'écoute de la population et de ses besoins et pouvoir répondre aux demandes. Toutefois, au vu des investissements à venir ces prochaines années, le CC doit se fixer des priorités et ne pourra pas envisager ce type d'infrastructure.

M. Grau ressent une certaine frustration, car des idées émergent, mais les finances communales ne permettent pas pour l'heure de réalisation.

M. Blunschi relève que le problème des finances est primordial.

Mme Caroline Kenklies demande si Mme Chouvaloff a été mandatée par le CC.

M. le Syndic répond qu'elle s'est présentée spontanément au CC, afin de prendre la commune d'Attalens comme cas d'étude.

M. Alibert demande si un emplacement est envisagé pour ce centre multisports.

M. Blunschi répond par l'affirmative.

Mme Kenklies demande si Mme Chouvaloff est allée à la rencontre des jeunes. Elle n'en a pas l'impression, car le souhait d'une partie des enfants n'apparaît pas. Il s'agit en l'occurrence d'un skatepark.

M. Besse relève que le CC a déjà reçu une pétition cette année pour un skatepark. Le CC cherche un endroit pour une telle réalisation ou pour un terrain multisports et est ouvert à toute proposition. M. Besse ajoute que les nuisances envers le voisinage doivent aussi être réglées.

M. Grau relève qu'un skatepark peut être mis en place dans une structure fermée. Cela génère moins de bruit.

M. Roland Dumoulin estime plus judicieux de boucler l'investissement de la salle de gym avant d'envisager ce type de projets.

M. Conus demande si la Commune a sponsorisé ou contribué financièrement à ce travail.

M. le Syndic répond que le travail a été fait gratuitement.

M. Georges Emonet salue un projet tel que celui-ci qui peut avoir comme avantage de lancer la discussion sur l'avenir des infrastructures.

M. le Président interrompt cette partie de l'ordre du jour et passe au point 6.

6. Présentation du projet LSI

M. le Président donne la parole à **M. Pascal Emonet**, représentant de la *Société coopérative immobilière La Cité*. Ce dernier remercie les autorités du soutien pour ce projet. Le projet présenté ce soir est un 3^{ème} projet et émane du bureau Antonio Gomez, Villars-Ste-Croix.

M. Liardet, architecte, informe le CG que les appartements se présentent en modules de 2 à 4 pièces avec les places de parc nécessaires en sous-sol qui relient les 3 bâtiments. Le projet s'intègre dans la volumétrie et le caractère de ce secteur. Les 3 bâtiments sont disposés sur une plateforme avec une place pour les familles et pour les personnes âgées. La vue sur le sud et le sud-ouest est garantie avec un ensoleillement optimal. Les personnes à mobilité réduite peuvent déambuler facilement d'un bâtiment à l'autre, ainsi qu'au centre du village. La salle commune et l'appartement du concierge se situent dans le bâtiment central.

Mme Sarah Duflon demande s'il sera possible de se mélanger entre les places.

M. Liardet répond que le but est de se réunir facilement en passant d'une place à l'autre de manière très fluide.

Mme Angélique Grob demande si les dimensions des appartements sont adaptées aux personnes en chaise roulante.

M. Gomez, architecte, répond que les besoins pour des personnes ayant un handicap sont connus. Il s'agit ici de l'avant-projet. Ce dernier sera adapté aux besoins.

Mme Kenklies demande si la part de résidents à mobilité réduite est connue ou si le bureau navigue à vue.

M. Pascal Emonet répond qu'en fonction des différentes demandes déjà reçues et en fonction du désir de mixité, aucune personne ne se déplaçant en chaise roulante ne s'est manifesté. Il est toutefois difficile de deviner qui sera locataire.

M. Guillaume Savoy propose de rencontrer des associations de personnes handicapées pour connaître les bonnes pratiques.

M. Grau demande qu'elle est la composante énergétique de ce projet.

M. Liardet répond que des panneaux solaires pourront être intégrés. Les matériaux devront laisser entrer la chaleur et il s'agira aussi de faire le moins de déplacements possibles.

M. Pascal Emonet ajoute que les bâtiments seront reliés au CAD. Les coûts du projet ont été fixés et *La Cité* ne prévoit pas de faire une « Rolls » énergétique à Attalens. Il s'agit d'un projet qui doit rester réaliste et durable au maximum.

M. Grau demande s'il est possible de créer des places de parc pour la commune et les magasins alentour.

M. Pascal Emonet répond que ce n'est pas exclu.

M. Gomez rappelle que la surface parking entre juste dans les possibilités laissées par le Règlement communal d'urbanisme.

M. Menoud demande vers quel standard énergétique tend *La Cité*.

M. Pascal Emonet répond que le but est de s'approcher du standard Minergie, mais sans la volonté de labelliser.

M. Gomez ajoute qu'il n'y aura pas de ventilation forcée.

M. Menoud demande quel est l'échéancier.

M. Pascal Emonet répond que la prochaine échéance est la mise à l'enquête au printemps. Le projet devrait démarre durant l'année 2012.

M. Conus demande si des caves sont prévues au sous-sol.

M. Liardet répond que des places de parc et locaux techniques sont prévus au sous-sol, mais pas de caves. Des rangements sont prévus dans les appartements pour faciliter les déplacements pour les personnes à mobilité réduite.

M. Grau pose la même question pour les jeunes qui s'installeraient.

M. Pascal Emonet répond que des locaux communs pourraient être ajoutés et que le projet pourrait évoluer (p.ex. utilisation du volume du galetas).

M. Menoud demande si le bureau Gomez a déjà réalisé des projets similaires.

M. Gomez répond par l'affirmative (p.ex. 90 logements à Etoy).

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie de la présentation et libère les invités. Il reprend le point des informations du Conseil communal et donne la parole à **M. Blunsch**.

6. Informations du Conseil communal (suite)

M. Blunsch informe le CG que la commune a déposé de multiples plaintes pour dégradations sur les bâtiments communaux. En effet, de nombreux tags sont faits durant les week-ends à l'école, à l'arrêt de bus du centre et dans les toilettes publiques. La police a identifié les auteurs de ces tags et le CC est dans l'attente du jugement.

M. Menoud demande ce que la commune prévoit et encourage la médiation.

M. Blunsch répond que le CC attend pour l'instant le retour du tribunal.

Mme Duflon demande si de la prévention est prévue.

M. Besse ajoute que rien de concret ou ciblé n'est prévu. Des caméras ne sont pas à l'ordre du jour. Les activités de type Midnight Games amènent des discussions autour du thème des incivilités. Il en est de même à l'Atelier Jeunesse.

M. Olivier Emonet demande si les tags vont rester jusqu'au jugement ou s'ils seront effacés avant.

M. Blunsch répond qu'une partie a été nettoyée.

M. le Syndic ajoute que le nettoyage est fait à suivre, de même que les dépôts de plainte.

M. Georges Emonet propose que la commune mandate un graphiste pour faire une œuvre d'art.

Le CC en prend note.

Finalement, **M. Blunsch** informe le CG que M. Jim Savoy a été engagé en tant qu'employé communal et ce depuis le 1^{er} juillet 2011.

M. le Syndic informe le CG que le CC a répondu au questionnaire de la Conférence des Préfets sur les fusions de communes. Une visite du Préfet est attendue prochainement, afin de discuter des résultats du questionnaire. Une proposition de fusion devrait en découler.

M. le Syndic informe le CG que le château est en vente. Le CC en discutera lors de sa prochaine séance.

Mme Christiane Dewarrat, Conseillère communale, informe le CG que le CC a adopté le PAL le 10 octobre 2011. Le dossier a été envoyé à la DAEC et des recours ont été formulés. Ils sont en cours de traitement par la Direction.

M. Robert Savoy informe le CG que l'Etat va prochainement vendre le bâtiment de la gendarmerie. L'état-major de la Police cantonale et le CC essaient de trouver des locaux adéquats pour maintenir un bureau à Attalens.

10. Divers

M. le Syndic félicite au nom du CC la Présidente élue et le Vice-Président élu.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** clôt le dernier point de l'ordre du jour et invite les participants à partager le verre de l'amitié. Il lève la séance à 21h25.

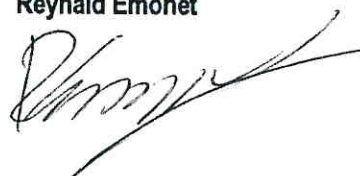
Le Secrétaire :

Alexandre Tangerini

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Tangerini', with a long horizontal flourish extending to the left.

Le Président :

Reynald Emonet

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Emonet', with a long horizontal flourish extending to the right.